

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin 2024 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)
M. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)
Mme Suzanne Gagnon, conseillère (19 h)
MM. Mario Hinse, conseiller (19 h)
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

Sont absents : MM. Denis V. Lachance, conseiller
Charles Rioux, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2024-06-206

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que l'ajout du sujet suivant est demandé :

- ✓ Mise en demeure : Écurie Desrochers inc. et son promoteur : infraction règlement de zonage usage

Considérant que la modification du sujet suivant est demandée et devra se lire comme suit :

- ✓ Réparation de ponceau chemin de la Station, route du 2^e au 3^e Rang, chemin de l'Aqueduc et chemin du Mont-Gleason

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2023

Le maire, Réal Fortin, fait lecture des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023, conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE DE DOSSIERS

Le conseiller, Sylvain Hinse

- 5 à 7 des bénévoles : remercie l'ensemble des bénévoles de la municipalité
- Sécurijour : des ateliers ont été présentés et remercie Caroline Roux, l'instigatrice du projet

La conseillère, Suzanne Gagnon

- Sentier les Pieds d'Or : spectacle en juin pour les enfants
- Recherche de bénévoles pour le sentier et invite les gens à devenir membre

Le conseiller, Mario Hinse

- Rencontre régionale MAMH : présentation par le MAMH, offre de service, travail en atelier, nouvelle loi sur l'intimidation sur les réseaux sociaux, réseautage

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Journée verte : distribution d'arbres et compost le 18 mai en

- collaboration avec les 12-18 et AET
- Gala reconnaissance des 12-18 : Antonin Arès nommé jeune d'exception
- Inauguration du skate parc : 5 à 7 le 14 juin, tous sont invités à participer
- Fête de la Saint-Jean aura lieu à St-Rémi-de-Tingwick

Le maire, Réal Fortin

- Consultation publique PGMR le 4 juin à St-Albert
- Pluritec embauchée pour vérifier l'état des routes sur le territoire de la MRC d'Arthabaska
- Comité MADA : en octobre un sondage sera soumis « comment améliorer la qualité de vie des aînés »
- La Nouvelle Union : exemplaire papier disponible à l'entrée de la bibliothèque

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS VERBAL DU MOIS DE MAI 2024

Rien à signaler

2024-06-207

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2024

Considérant que les membres du Conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-208

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
9251-7747 Québec inc.	Lames carbure camion #1	3 909.15 \$
9431-7617 Québec inc.	Achat vin 5 à 7 bénévoles	109.97 \$
Action Environnement Tingwick	Participation journée de l'arbre	200.00 \$
Aréo Feu	Achat échelle service de sécurité incendie	867.20 \$
Asphalte RDA inc.	Achat asphalte pour réparation de routes	287.74 \$
Bojak	Location plaque vibrante devire rang 4	187.99 \$
Colas	Retenu traitement de surface double rang 7	28 099.89 \$
Comité 12-18 Tingwick	Participation journée de l'arbre	200.00 \$
Copernic	Forfait brigade bleue	2 874.38 \$
Entreprise MO (2009) inc.	Achat terre réparation suite au déneigement, réparation devire rang 4 et déplacement terre cour arrière garage municipal	7 633.95 \$
Les Équipements JDR	Achat faucheuse	16 326.45 \$
Équipements Pro-Victo	Réparation tondeuse tracteur Kubota	31.85 \$
Jambette	Module jeu et balançoire Pavillon Armand-Rousseau	102 553.01 \$
Gaudreau Environnement	Écocentre (remboursé en totalité par le Sentier Les Pieds d'Or 62.64\$) et ménage cour arrière	395.56 \$

Kubota	Réparation tondeuse tracteur Kubota	108.55 \$
Machineries Serge Lemay	Réparation camions #6 et #2	4 007.18 \$
Microbrasserie Multi-Brasses	5 à 7 bénévoles	69.28 \$
Outil Mag	Achat d'outils garage et pièces pour réparation	1 309.57 \$
Pluritec	Assistance technique pompe haut débit incendie	232.83 \$
Roger Grenier inc.	Location d'outil réparation routes	375.22 \$
Sablière de Warwick	Location boîte chaude pour asphalte	321.93 \$
Sidevic	Accessoires garage	52.18 \$
Signalisation Lévis	Achat adapteur pour poteaux de signalisation et plaque 911	78.65 \$
SM informatique	Vider ancien ordinateur administratif et récupéré pour le service de garde et backup avril	853.92 \$
Terapro Agriculture	Achat filtre tracteur	456.54 \$
Thibault & Associés	Inspection échelles et pièces service incendie	276.52 \$
Total		171 819.51 \$

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 171 819.51 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de mai 2024 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 284 872.78 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 30 mai 2024.

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

2024-06-209

Mise en demeure : Écurie Desrochers inc. et promoteur : infraction règlement de zonage usage

Considérant que suite à des plaintes, l'inspecteur en bâtiment de la municipalité a constaté un usage dérogatoire sur l'immeuble connu comme étant le lot 5 499 782, du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, portant l'adresse civique 340, chemin de Warwick à Tingwick, soit la location commerciale de la propriété, à court terme, pour la tenue d'événements, de festivals, de « partys », de fêtes champêtres, d'événements corporatifs et autres, incluant l'hébergement ou le camping;

Considérant que cet immeuble est situé en zone agricole;

Considérant l'envoi d'avis de non-conformité par la CPTAQ au propriétaire de cet immeuble l'informant de cesser cet usage dérogatoire;

Considérant que le propriétaire n'a jamais obtempéré aux demandes de la municipalité de cesser cet usage dérogatoire et ce, malgré l'envoi d'une mise en demeure à cet effet par le biais de nos procureurs;

Considérant que les dispositions des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le propriétaire a implanté, sans permis, des bâtiments et yourtes sur le lot 5 499 782, du cadastre du Québec, circonscription foncière

d'Arthabaska, portant l'adresse civique 340, chemin de Warwick;

Considérant que ces bâtiments ont été implantés de façon dérogatoire à la réglementation d'urbanisme;

Considérant que les dispositions des articles 231 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que le Conseil de la Municipalité de Tingwick mandate ses procureurs *Therrien Couture Joli-Coeur* afin d'entreprendre contre le propriétaire ou occupant du lot 5 499 782, du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, portant l'adresse civique 340, chemin de Warwick, toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre à ce propriétaire ou occupant, de cesser l'usage dérogatoire qui est fait à cet endroit et pour autoriser la municipalité qu'à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la municipalité pourra elle-même entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire ou occupant, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon;

Que le Conseil de la Municipalité de Tingwick mandate ses procureurs *Therrien Couture Joli-Cœur* afin d'entreprendre contre le propriétaire ou occupant du lot 5 499 782, du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, portant l'adresse civique 340, chemin de Warwick, toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre à ce propriétaire ou tout occupant, de prendre les mesures requises pour déplacer, à l'extérieur de la propriété, ou pour démolir ou faire démolir les immeubles dérogatoires se trouvant à cet endroit et pour autoriser la municipalité qu'à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la municipalité pourra elle-même entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire ou occupant, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2024-06-210

Décision soumission traitement de surface Chemin de l'Aqueduc

Les soumissions ont été ouvertes à ou vers 11h00 le jeudi 30 mai 2024 par Madame Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Madame Guylaine Bergeron, adjointe à la direction (Municipalité de Tingwick), et Monsieur Richard Aubry (Groupe Colas Québec).

Nom	Prix	Conformité
Les Entreprises Bourget inc.	800 662 \$	Non vérifiée
Groupe Colas Québec inc.	380 380 \$	Non vérifiée

Considérant la différence de prix entre les deux soumissionnaires, il est évident qu'il y a eu une incompréhension des travaux à exécuter.

Considérant qu'après discussion avec les soumissionnaires, une vérification du devis a été effectuée. La soumission mentionne que la surface existante est en gravier tandis que dans les faits, il y a des portions en gravier et des portions en traitement de surface. Dans la description générale des travaux, on indique encore que c'est sur une surface granulaire. Le devis indique également que si l'épandage de granulat est nécessaire pour la préparation de la surface, le coût sera à la charge du client. L'information reçue au budget était que cette route

était en gravier uniquement. Les coûts pour la pulvérisation n'y sont pas indiqués mais doit cependant être réalisée.

Considérant que le devis n'est pas assez clair et qu'il ne reflète pas les travaux exécutés et qu'il peut porter à confusion pour un soumissionnaire;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu de n'accepter aucune des soumissions reçues pour les raisons émises précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-211 Réparation ponceau Chemin de la Station, route du 2^e au 3^e rang, Chemin de l'Aqueduc et Chemin du Mont-Gleason

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la réparation de ponceaux sur le chemin de la Station, la route du 2^e au 3^e Rang, le chemin de l'Aqueduc et le chemin du Mont-Gleason.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-212 Refaire salle de bain garage : Soumission Plomberie Audace : 1 804.24 \$ (approximatif)

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de Plomberie l'Eaudace pour la rénovation de la salle de bain du garage municipal, pour un montant approximatif de 1 804.24 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-213 Offre de service : CIMA+ : démarche de concertation – Plan de sécurité routière : trottoirs rues Ste-Marie et St-Joseph

Considérant que CIMA+ est une société privée de génie-conseil;

Considérant que l'avis d'ingénieur dans une démarche de concertation d'un plan de sécurité routière est nécessaire afin d'évaluer le degré de dégradation des trottoirs des rues Sainte-Marie et Saint-Joseph de même que des recommandations quant à un éventuel remplacement tout en permettant une circulation sécuritaire;

En conséquence, il est proposé le conseiller Pierre-André Arès, appuyée le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de service professionnelle de CIMA+ dans la démarche de concertation d'un plan de sécurité routière pour les trottoirs des rues Sainte-Marie et Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-214 Demande de traverses : Moto-Club Bois-Francis inc

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise les traverses de routes 2024-2025 à Moto-Club Bois-Francis inc. pour les traverses suivantes :

- Chemin des Plante
- Chemin du Radar
- Chemin Craig
- 6^e Rang
- Rue Desharnais
- Rue Cayouette
- Rue Saint-Joseph
- Route du 6^e Rang

- Rang Luneau
- Route du 5^e Rang
- Chemin Saint-Patrice

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Offre bois suite à l'ébranchage dans les fossés
La résolution numéro 2024-06-215**

Considérant que la voirie municipale procède au nettoyage des fossés sur son territoire;

Considérant que la Municipalité de Tingwick offre un service de collecte gratuite aux citoyens pour le ramassage de bois à la suite de l'ébranchage;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte d'offrir le bois gratuitement aux citoyens le désirant, moyennant le ramassage par ces derniers à la suite de l'ébranchage des fossés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente (TVQ)

ADMINISTRATION

2024-06-216

Autorisation et programme de visibilité 9^e édition du Trail Pro-Forma le 20 septembre 2024 de 6h30 à 12h

Considérant que Trail Pro-Forma 9^e édition est un événement permettant de promouvoir la santé par l'activité physique, le plaisir du dépassement de soi;

Considérant que cet événement donnera et soutiendra cette année la lutte contre la maladie infantile glycogénose, le Réseau Autonomie Santé, la fondation À Notre Santé de l'hôpital HDA (pédopsychiatrie), l'entretien des sentiers à Gleason et aux trotteurs et la fabrication d'un sentier reliant Gleason au Mont Arthabaska;

Considérant que le parcours doit emprunter des portions de routes de la Municipalité de Tingwick;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'autoriser le passage sur des portions de routes de la Municipalité de Tingwick lors de l'événement de la 9^e édition du Trail pro-forma le 29 septembre 2024 et accepte de verser la somme de 950 \$ à titre de partenaire OR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-217

Installation internet Pavillon Armand-Rousseau

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'installation d'un point d'accès internet sans-fil au Pavillon Armand-Rousseau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-218

Désignation d'une émissaire ministère de la Langue française

Considérant la nécessité de promouvoir et de préserver la langue française ;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick

désigne Madame Chantale Ramsay, directrice générale, émissaire du ministère de la Langue française.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Nomination maire suppléant : Suzanne Gagnon, conseillère
La résolution numéro 2024-06-219

Attendu l'article 116 du Code municipal stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller maire suppléant pour la période qu'il détermine;

Attendu que le maire suppléant ou tout autre conseiller peut signer tout document (chèque, contrat, etc...) en cas d'absence du maire;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un substitut au maire lorsque celui-ci est absent et qu'il ne peut signer certains documents;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu :

Que la conseillère Suzanne Gagnon soit nommée mairesse suppléante du 4 juin 2024 au 3 février 2025;

Que la conseillère, Suzanne Gagnon, mairesse suppléante de la Municipalité de Tingwick, soit autorisée à signer tout document en l'absence du maire, Réal Fortin et ce, jusqu'au 3 février 2025.

Que la conseillère, Suzanne Gagnon, soit nommée substitut au maire, Réal Fortin lors des séances de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-220 Participation congrès FQM du 26 au 28 septembre

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée à procéder à trois inscriptions pour fins de participation au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 à Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-221 Proposition de partenariat financier : ORivage (Prévenir les dépendances et Promouvoir les saines habitudes de vie)

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick refuse la proposition de partenariat financier d'ORivage qui prévient la dépendance et promeut les saines habitudes de vie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-222 Budget inauguration Skate Parc

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick octroi un budget n'excédant pas 795.95 \$ pour l'inauguration du skate parc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-06-223 Soumission électrification Sentier Les Pieds d'Or

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu, que la Municipalité de Tingwick autorise les dépenses pour l'électrification du Sentier Les Pieds d'Or pour un montant de 6 573.50 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**Réparation entrée sous-sol Pavillon Armand-Rousseau
La résolution numéro 2024-06-224**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la réparation de l’entrée du sous-sol du Pavillon Armand-Rousseau.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**2024-06-225 Participation financière rénovation Pavillon sportif Cégep de Victoriaville
(2 \$ par personne pour 5 ans)**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu de verser la somme de 2 \$ per capita pour une période de 5 ans relativement à la participation financière pour la rénovation du Pavillon sportif du Cégep de Victoriaville.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2024-06-226 Embauche de Mme Audrey Ménard, technicienne administrative

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d’embaucher Madame Audrey Ménard à titre de technicienne administrative pour une période probatoire de 6 mois. Les conditions et avantages sociaux seront déterminés dans une entente salariale à intervenir entre les parties.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2024-06-227 Offre lot ponceaux ciment cour arrière

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d’autoriser la Municipalité de Tingwick à vendre par soumission le lot de ponceaux de ciment usagés en cour arrière du garage municipal.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question n’est posée.

2024-06-228 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l’ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la présente séance soit close. (19 h 35).

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

%%%%%%%%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les

présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2024-06-208, 2024-06-209, 2024-06-210, 2024-06-211, 2024-06-212, 2024-06-213, 2024-06-216, 2024-06-217, 2024-06-220, 2024-06-222, 2024-06-223, 2024-06-224, 2024-06-225 et 2024-06-226.

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière-trésorière

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale et
greffière-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%